



Dossier d'inscription

Vous avez émis le souhait, via notre site web, de vous former avec Globalescence et nous vous en remercions.

Vous allez maintenant pouvoir confirmer votre inscription. Nous vous rappelons que nos formations sont exclusivement réservées au personnel soignant diplômé.

Pour ce faire,

1. Complétez les informations ci-dessous

NOM et Prénom :

Téléphone :

Mail :

Adresse postale :

Profession : Exercée depuis : ans

Si vous êtes salarié, merci de préciser dans quelle structure :

Diplôme de santé détenu :

Année d'obtention :

Pour les formations complémentaires, précisez votre formation initiale en Hypnose :

Organisme de formation :

Formation

Année de réalisation :

Formation Choisie :

2. Remplissez le questionnaire « Attentes et besoins » sur la page suivante

3. Apposez votre signature à l'endroit prévus à cet effet en fin de ce feuillet

4. Joignez votre règlement à ce bulletin

Un chèque pour chaque formation réservée, à l'ordre de Globalescence SARL

Votre chèque sera encaissé lorsque la formation débutera.

Toute confirmation par règlement est définitive et non remboursable.

5. Envoyez votre règlement par chèque

GLOBALESCENCE

1 rue du petit Bicêtre

77170 Brie-Comte-Robert

6. Envoyez votre dossier d'inscription par mail : contact@globalescence.fr



Globalescence
Formations

NOM et Prénom :

Afin de répondre au mieux à vos attentes durant la formation, et de nous assurer que la formation choisie est appropriée à vos besoins, merci de bien vouloir répondre au questionnaire suivant.

Questionnaire d'évaluation des attentes et des besoins

1. A quel niveau estimez-vous votre motivation (cochez une case par ligne)

	Inexistant	Faible	Fort	Très fort
Quel est votre degré de motivation concernant cette formation ?				
Quel impact doit avoir cette formation sur votre travail ?				

2. Décrivez en quelques mots les problématiques professionnelles vous ayant conduit à envisager cette formation (Problèmes, dysfonctionnements, projet nécessitant de nouvelles compétences...)

3. Quels besoins identifiez-vous dans le cadre de votre exercice professionnel ? (Compétences techniques, compétences relationnelles avec le patient, relations d'équipe, gestion des émotions)



4. En fonction de ces besoins, quelles attentes identifiez-vous dans le cadre de cette formation ?

5. Quelle reconnaissance en attendez-vous (au niveau des patients, de l'équipe ou autre) ?

6. Comment avez-vous connu Globalescence ? Pourquoi avoir choisi notre formation ?

7. GLOBALESCENCE souhaite rendre ses formations accessibles au plus grand nombre, nous vous invitons à nous faire part de vos besoins spécifiques (accessibilité au lieu, contraintes alimentaires, allergies, comorbidités, grossesse, etc.) et restons à votre écoute par téléphone.

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire

Les formations sont assurées par le Dr Jean-Pierre ALIBEU et/ou Maud GUERIAUX, eux même pouvant être accompagnés de formateurs complémentaires.

Les horaires de formation sont de 9h-12h30 et de 14h-17h30. Elles sont limitées à 16 personnes.

Nous nous nous réservons le droit d'annuler une formation 15 jours avant sa date s'il y a moins de 8 inscriptions.

Dans ce cas, vous serez intégralement remboursé.



Conditions Générales de vente

24/09/2021

Inscription par un particulier

Toute inscription doit se faire par un renvoi du bulletin d'inscription et du règlement intégral par courrier ou en mains propres. L'inscription définitive est validée à réception du règlement et de la fiche d'inscription.

Inscription par une entreprise

Globalescence est exonéré de Tva Art.261.4.4 a du CGI.

Toute inscription doit se faire par un renvoi du bulletin d'inscription et de l'attestation de prise en charge de l'employeur (entreprise) dûment complétée, par courrier.

Une convention est par la suite envoyée et doit être retournée signée.

L'inscription définitive est validée à réception de cette convention signée.

En cas de facturation directe à l'OPCA, joindre la photocopie de la demande de prise en charge.

L'entreprise du participant doit s'assurer que la formation sera effectivement prise en charge. Dans le cas contraire, l'entreprise du participant prendra en charge l'ensemble des frais de formation.

Le paiement aura lieu à l'issue de chaque session.

Durée de la formation

Sauf indication contraire sur la fiche catalogue, la durée d'une journée de formation est de 7h00.

Annulation ou report de la formation par Globalescence

Globalescence se réserve le droit exceptionnel d'annuler, de reporter ou de modifier le programme de la formation, notifié par courrier à l'entreprise et au stagiaire. En cas de report de la formation, le stagiaire pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser la somme versée au titre de la réservation de stage.

Annulation ou report de la formation par le particulier



Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ensuite, soit l'annulation parvient par tout moyen écrit à Globalescence avant un délai calendaire d'1 mois avant la date de la session, le client s'acquittera des frais de dossier pour un montant forfaitaire égal à 10 % du montant de la prestation. Au-delà de cette date et jusqu'au début de la formation, la somme versée lors de l'inscription reste due à Globalescence. Soit le client a commencé la formation, alors le client s'acquittera de la totalité du montant de la formation.

Propriété intellectuelle

Globalescence reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisations matérielles, etc.). L'entreprise ou le stagiaire ne pourra faire usage commercial des produits issus de la conception de la formation sans l'accord écrit de Globalescence.

Tout enregistrement vidéo est strictement interdit pendant la formation.

Validation de la formation

A l'issue des formations une attestation de compétences est remise aux participants.

Acceptation des conditions générales de vente

L'inscription au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise ou le particulier et le respect par le bénéficiaire.



Règlement intérieur

24/09/2021

Article 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline

- Respect d'autrui

Les stagiaires doivent tenir compte du devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne, sa personnalité et ses convictions et ne doivent être en aucun cas violent, physiquement ou moralement.

- Vols et dommages aux biens

Les stagiaires sont responsables de leurs effets personnels et Globalescence décline toute responsabilité pour les vols ou dommages aux biens pouvant survenir durant le stage de formation au détriment des stagiaires.

- Emploi du temps – horaires

Les horaires des stages sont précisés dans la convocation envoyée aux stagiaires. Le responsable de la formation ou son représentant apportera, le cas échéant, toutes précisions.

Les stagiaires, sauf autorisation expresse, ne sont pas autorisés à rester dans les locaux en dehors des horaires de leur stage et des horaires d'ouverture des locaux.

- Assiduité, ponctualité, absences

Les stagiaires sont tenus de suivre les cours, les séances d'évaluation et de réflexion et plus généralement toutes les séquences programmées par Globalescence, dans le cadre de la formation, avec assiduité sans interruption.



La feuille de présence doit être signée par demi-journée par chaque stagiaire. Tout retard ou absence devra être justifié auprès du responsable de la formation ou son représentant.

- Respect du matériel

Les stagiaires sont priés de laisser en l'état les salles ainsi que le matériel utilisé lors de leur formation.

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.



La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

Article 6

Le présent règlement est proposé à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Voiron le 27/09/2021

Directeur

Jean-Pierre Alibeu



Clause de confidentialité

Cher participant,

Vous allez partager avec un groupe de soignants un cursus de formation à l'hypnose thérapeutique. Au cours de cette formation plusieurs éléments sont à considérer :

- Des documents réalisés pour cet enseignement vous seront confiés, et nous vous invitons à ne pas les divulguer à qui que ce soit ni à les utiliser à des fins de communication ou de publication sans notre accord écrit.
- Certains sujets abordés, des vidéos, des exercices que vous partagerez sont susceptibles de réveiller en vous ou de vous rendre témoins de situations émotionnelles, traumatiques, personnelles que chaque participant peut être amené à aborder dans le groupe ; il est important de poser au préalable un engagement d'absolue confidentialité pour ces partages qui ne doivent pas sortir de cette sphère privée. Cet engagement est indispensable à la liberté d'expression de chacun, et au bon fonctionnement de la formation.

Nous vous demandons de signer un document de confidentialité qui vous engage au respect absolu de ces demandes.



Nom Prénom :

J'ai lu et j'accepte

- Les conditions générales de ventes
- Le règlement intérieur
- La clause de confidentialité

Je certifie détenir un diplôme de santé ou être en cours de formation

Date

Signature